

Subject: A l'attention de Monsieur Yves Zellmeyer
From: Brent Frère <Brent@BFrere.net>
To: dd34@dgccrf.finances.gouv.fr
Message-Id: <1069620415.9964.12.camel@phenix.phenix.net>
Date: Sun, 23 Nov 2003 21:46:56 +0100

Concerne: affaire DELL numéro 2003-146 D2128

Cher Monsieur Zellmeyer,

J'ai bien reçu votre courrier daté du 20 mai 2003.

Je vous y ai répondu d'une manière on ne peut plus complète et détaillée, vous donnant de nombreux éléments juridiques et autres preuves qui ne peuvent laisser -je pense- aucun doute.

Cependant, un an après avoir rencontré le problème et plus de six mois après votre dernier courrier, je constate que le site web de vente en ligne de Dell France n'a pas changé d'un iota, qu'ils affirment toujours "recommander Windows XP" alors qu'en fait ils l'imposent, qu'ils ne procurent toujours pas le détail du prix de l'OS (mais bien le prix de l'upgrade vers XP professionnel) et que leurs conditions de vente prévoient toujours que le logiciel ne fait pas partie du produit DELL mais qu'un refus de ses conditions de licences oblige la restitution du matériel en vue de remboursement.

Que faut-il pour faire respecter la loi ?

Pensez-vous qu'un petit restaurateur violant les réglementations sanitaires bénéficie également d'un tel délai de la part de vos services ?

Trouvez-vous normal que je n'ai même pas reçu un accusé de réception de mon courrier très complet envoyé en réponse de votre lettre du 20 mai ?

Vous m'avez écrit que le délai entre janvier et mai était en partie dû à l'élection présidentielle française, et que vous aviez retardé le processus judiciaire pour éviter l'amnistie présidentielle. Pensez-vous à l'amnistie prochaine ? Les élections présidentielles ne sont plus espacées que de cinq ans en France...

Comme je vous l'avais demandé dans un courrier précédant, si vous pensez que ça peut aider, je peux me constituer partie civile dans ce procès.

Pensez-vous qu'il faille une campagne de presse, une pétition ou une plainte au niveau européen pour faire avancer les choses ?

Je vous rappelle que j'attends toujours la possibilité d'acheter le cadeau de Noël 2002 de ma femme... Devra-t-elle attendre 10 ans son cadeau ?

Savez-vous que chaque jour qui passe aggrave la situation du marché et que DELL par sa violation continue et publique de la loi viole les principes de liberté de concurrence et les promesses faites par Microsoft devant la Commission Européenne ?

Je compte sur une réponse rapide de votre part.

Bien à vous,

--

Brent Frère
Plan-Net S.à R.L.

Private e-mail: Brent@BFrere.net

Postal address: 5, rue de Mamer
L-8280 Kehlen
Grand-Duchy of Luxembourg
European Union